

2018-2023

Programme local de prévention



Fiches actions

Service Déchets Ménagers

Saint-Louis Agglomération

Alsace Trois Frontières

Dernière mise à jour : 29/09/2017

Le diagnostic du territoire a permis de construire un programme d'action dont l'objectif est de réduire de 10% la quantité de DMA produite sur le territoire, soit une réduction de 61,8 kg par habitant par rapport à 2010.

Le programme d'action retenu s'articule autour des 4 thématiques suivantes :

- Eco-exemplarité des collectivités
- Sensibilisation du public
- Gestion des biodéchets
- Réemploi/réutilisation

Chaque action du programme local de prévention des déchets est détaillée ci-après. A noter que ces fiches-actions sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opéré chaque année. Les fiches présentées dans ce document sont donc mises à jour régulièrement et de nouvelles fiches-actions peuvent être intégrées au cours du programme.

SOMMAIRE

Axe 1 – Eco-exemplarité des collectivités

1.1 Diminution des consommables dans les services des collectivités	3
1.2 Procédure d'achats responsables	5
1.3 Prévention et gestion des biodéchets des collectivités	7
1.4 Accompagnement des éco événements	10

Axe 2 – Sensibilisation du public

2.1 Communication générale	12
2.2 Sensibilisation des scolaires	15
2.3 Sensibilisation des assistantes maternelles	17
2.4 Promotion du STOP PUB	19
2.5 Devenir un « éco-consommateur »	22
2.6 Sensibilisation des professionnels	25
2.7 Promotion de l'eau du robinet	27
2.8 Promotion des couches lavables	29

Axe 3 – Gestion des biodéchets

3.1 Promotion du compostage individuel	32
3.2 Promotion du compostage partagé	35
3.3 Broyage des déchets verts	38
3.4 Jardinage au naturel	40
3.5 Réduction du gaspillage alimentaire	42

Axe 4 – Réemploi/réutilisation

4.1 Création d'une recyclerie	45
4.2 Développement de la collecte des textiles	48
4.3 Promotion du réemploi	50

Action I.1 : Diminution des consommables dans les services des collectivités

Date d'actualisation de la fiche : 18/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2019

Produits visés	Papiers bureautiques, consommables
Public visé	Les agents des collectivités
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	24 kg/employé/an

Description :

Dans la démarche globale d'un PLP, il est indispensable que la collectivité s'engage fermement dans des actions de prévention des déchets, afin de montrer l'exemple, de valider et de crédibiliser la démarche auprès des habitants. Aussi, la collectivité souhaite prioriser la mise en place d'actions de prévention aux seins de ses services, notamment grâce à la sensibilisation des agents et le développement de la dématérialisation.

Les actions pourront être réalisées en parallèle dans les services de la collectivité et dans les services communaux des communes membres. Il s'agira de mobiliser les élus et le personnel.

L'objectif de cette action sera ainsi de consolider, de développer et d'élargir les démarches déjà en cours, de mettre en place un suivi de leur efficacité et enfin de communiquer sur leurs résultats, afin de bien les inscrire dans le cadre du PLP.

Plan d'action :

Essentiels à la réussite de l'opération, la sensibilisation et l'accompagnement à la mise en place des gestes sont primordiaux.

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De monter un groupe de travail (qui peut être le même que pour la labellisation Cit'Ergie)
- De réaliser un diagnostic déchets interne et suivre la mise en place des actions
- Organiser des réunions en interne ou communiquer via le magazine interne pour diffuser les gestes de réduction (impression en recto/verso, vaisselle réutilisable, consommation de l'eau du robinet, limitation de l'utilisation de produits toxiques...)
- Communiquer sur les initiatives et diffuser en interne et en externe les résultats

Objectifs :

- Réduire de 30% la consommation de papier bureautique
- Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à une meilleure gestion des déchets (réduction des consommations de papiers bureaux, suppression de la vaisselle jetable...)

Résultats attendus :

- Réduction de la production de déchets dans les différents services de la collectivité
- Implication des agents

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Diffuser un questionnaire pour connaître les habitudes des agents	Novembre 2014	Fait
Mettre en place la télétransmission des délibérations à la Préfecture	1 ^{er} semestre 2017	Fait
Equiper les élus de tablettes numériques pour éviter l'impression des comptes rendus de réunion	1 ^{er} semestre 2017	Fait
Créer un groupe de travail de 4 à 5 personnes, idéalement de différents services (technique et administratif)	1 ^{er} semestre 2018	
Etablir un diagnostic sur les déchets produits par les services et identifier les marges de progrès	1 ^{er} semestre 2018	
Définir et choisir des actions à mettre en place, pour chacun des services	2 ^{ème} semestre 2018	
Essaimer les pratiques dans les communes membres	2019	

Partenaires mobilisés

- Les services internes de Saint-Louis Agglomération
- Les élus et agents des 40 communes membres

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	15 jours	10 jours	-	-	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif	150 €	50 €	-	-	-	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de réunions du groupe de travail					
Objectif	2	2	-	-	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions réalisées en interne					
Objectif	3	3	-	-	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'agents sensibilisés à la réduction des déchets					
Objectif	30	30	-	-	-	-
Résultat						

Indicateur de changement de comportement						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Agents déclarants faire au moins 3 gestes de prévention					
Objectif	-	-	-	-	-	30 %
Résultat	-	-	-	-	-	

Action I.2 : Procédure d'achats responsables

Date d'actualisation de la fiche : 08/08/17

Action en cours Action projetée en 2020 Action terminée en 2023

Produits visés	Consommables
Public visé	Les agents des collectivités
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération et communes membres
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description :

L'exemplarité de la collectivité passe aussi par ses pratiques en terme d'achats, c'est pourquoi Saint-Louis Agglomération envisage de travailler sur l'intégration de la prévention dans la commande publique et plus largement la place donnée au développement durable dans les achats publics.

Un club des acheteurs publics écoresponsables d'Alsace a été créé fin 2005. Il a pour objectif l'échange d'expériences entre les membres et l'intégration systématique des critères environnementaux dans les marchés publics. Son animation est assurée par l'ADEME.

Les actions pourront être réalisées en parallèle dans les services de Saint-Louis Agglomération et dans les services communaux des communes membres. Il s'agira de mobiliser les élus et le personnel.

Plan d'action :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De monter et d'animer un groupe de travail avec les services finances et marché public autour de l'intégration de la prévention dans la commande publique
- De travailler grâce aux outils du groupe de travail « commande publique et développement durable »
- De communiquer sur les initiatives et de diffuser les résultats

Objectifs :

- Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets
- Sensibiliser les agents des services concernés aux enjeux de la politique d'achats durables
- Impliquer les services pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention

Résultats attendus :

- Réduction de la production de déchets au sein des services de Saint-Louis Agglomération
- Implication des services concernés aux enjeux d'une politique d'achats durables

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Mettre en place un groupe de travail	Janvier 2020	
Etablir un diagnostic sur les marchés par services et identifier les marges de progrès	1 ^{er} semestre 2020	
Former les agents des services concernés aux problématiques des achats durables	2 ^{ème} semestre 2020	
Définir et choisir des actions à mettre en place	2 ^{ème} semestre 2020	
Sensibiliser et informer les agents sur la démarche interne, afin de les mobiliser	1 ^{er} semestre 2021	
Suivre et mesurer l'efficacité des actions menées	En continu	

Partenaires mobilisés

- Les services internes et les élus de Saint-Louis Agglomération
- Le club des acheteurs publics écoresponsables d'Alsace

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	-	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget service					
Objectif	-	-	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat	Pris en charge par le service marché public					

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de marchés modifiés par des clauses environnementales					
Objectif	-	-	1	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de réunions organisées					
Objectif	-	-	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'agents participants au groupe de travail					
Objectif	-	-	3	3	3	3
Résultat						

Action I.3 : Prévention et gestion des biodéchets des collectivités

Date d'actualisation de la fiche : 09/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2020

Produits visés	Biodéchets
Public visé	Les agents des collectivités
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération et communes membres
Tonnage concerné en 2016	620 tonnes
Potentiel de réduction	93 tonnes soit 1,2 kg/hab

Description :

Dans la démarche globale d'un PLP, il est indispensable que la collectivité s'engage fermement dans des actions de prévention des déchets, afin de montrer l'exemple, de valider et de crédibiliser la démarche auprès des habitants. Aussi, Saint-Louis Agglomération souhaite prioriser la mise en place d'actions de prévention aux seins de ses services et notamment grâce à la sensibilisation des agents.

Les actions pourront être réalisées en parallèle dans les services de Saint-Louis Agglomération et dans les services communaux des collectivités adhérentes. Il s'agira de mobiliser les élus et le personnel (notamment des services espaces verts).

L'objectif de cette action sera de permettre aux collectivités de gérer de façon autonome leurs biodéchets en proposant par exemple de mettre en place des composteurs dans les cimetières, de généraliser l'utilisation de broyeurs de déchets verts et de favoriser le compostage des déchets d'alimentation dans les cantines et autres lieux de restauration.

Plan d'action :

Essentiels à la réussite de l'opération, la sensibilisation et l'accompagnement à la mise en place des gestes sont primordiaux.

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De désigner dans chaque commune un binôme élu/agent référent
- De réaliser un diagnostic déchets interne et suivre la mise en place des actions
- De proposer des formations communes aux agents des espaces verts
- D'organiser des réunions d'échanges entre les agents des différentes communes afin de promouvoir les bonnes pratiques (compostage dans les cimetières, broyage des déchets verts, compostage dans les cantines et autres lieux de restauration, ...)
- Communiquer sur les initiatives et diffuser en interne et en externe les résultats

Objectifs :

- Réduire de 15% les biodéchets des collectivités
- Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à une meilleure gestion des biodéchets

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Résultats attendus :

- Réduction de la production de biodéchets
- Gestion raisonnée des espaces verts

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Diffuser un questionnaire pour connaître les habitudes des collectivités	Aout 2015	Fait sur CA3F
Présentation du projet dans les services techniques des communes	1 ^{er} semestre 2017	Fait sur CA3F
Etablir un diagnostic sur les biodéchets produits par les communes et identifier les marges de progrès	1 ^{er} semestre 2018	
Définir et choisir des actions à mettre en place pour chaque commune	2 ^{ème} semestre 2018	
Essaimer les pratiques dans les autres communes adhérentes	2019 et 2020	
Former les agents des espaces verts	2019 et 2020	
Faire le bilan des actions menées	En continu	

Partenaires mobilisés

- Les services techniques et les élus des 40 communes membres

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	-	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget service					
Objectif	0 €	500 €	500 €	-	-	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de réunions d'échanges					
Objectif	2	2	2	-	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions réalisées par les communes					
Objectif	4	6	8	-	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de journées de formation					
Objectif	0	1	1	-	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'agents formés à la réduction des biodéchets					
Objectif	0	20	20	-	-	-
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de communes qui broient leurs déchets verts					
Objectif	1	3	5	-	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de cimetières équipés en composteurs					
Objectif	2	4	6	-	-	-
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	30	61	93	-	-	-
Résultat						

Mode de calcul : comptage des bacs verts attribués aux communes (les bacs étant collectés chaque semaine, ne pas oublier de multiplier par 52 semaines pour avoir un litrage à l'année)

Action I.4 : Accompagnement des éco événements

Date d'actualisation de la fiche : 09/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produits visés	Consommables (gobelets et couverts jetables)
Public visé	Organisateurs d'événements et communes membres
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description :

De façon générale, l'organisation d'événements génère une quantité de déchets importante en raison de l'utilisation de vaisselles jetables (gobelets, assiettes,...). Les événements du territoire sont des vitrines par le biais desquelles les collectivités peuvent diffuser leur image et leurs engagements en exposant les actions mises en place. Il est donc important d'assurer une cohérence entre les messages diffusés et l'exemplarité portée par les services.

De nombreux événements ont lieux sur le territoire : les fêtes, brocantes et repas dans les communes mais aussi un nombre important d'événements tournés vers le sport et les activités de plein-air ou culturels. La plupart d'entre eux sont portés par des associations ou des collectivités et pourraient ainsi s'inscrire dans le cadre « d'événements responsables » avec l'utilisation de gobelets réutilisables, des informations sur les actions entreprises pour réduire les déchets,...

Plan d'action :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De monter et d'animer un groupe de travail avec les services et les communes intéressées
- De travailler en partenariat avec l'association Eco-manifestations Alsace pour développer un label des éco-manifestations
- De communiquer sur les initiatives et de diffuser les résultats

Objectifs :

- Réduire de 0,05% le gisement global de DMA
- Impliquer les organisateurs de manifestations pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention
- Arriver progressivement à ce que l'ensemble des événements soient éco responsables

Résultats attendus :

- Réduction de la production de déchets lors des manifestations
- Implication des organisateurs et des associations
- Sensibilisation des participants

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Adhérer à Eco-manifestations Alsace	2016	Fait
Organiser une réunion de présentation d'éco-manifestations alsace	1 ^{er} semestre 2017	Fait pour CA3F
Monter un groupe de travail	1 ^{er} semestre 2018	
Réaliser un cahier des charges « événements responsables »	2 ^{ème} semestre 2018	
Lancer des opérations pilotes	2 ^{ème} semestre 2018	
Valoriser les résultats et étendre les opérations à d'autres événements	1 ^{er} semestre 2019	
Suivre et mesurer l'efficacité des actions menées	En continu	
Promouvoir les solutions alternatives au jetable	En continu	

Partenaires mobilisés

- Les associations qui organisent des événements
- Les 40 communes membres
- L'office du tourisme
- L'association Eco-manifestations Alsace

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget service					
Objectif	500 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'événements éco labellisés					
Objectif	-	-	1	3	5	8
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de nouvelles manifestations utilisant des gobelets réutilisables					
Objectif	1	2	3	3	3	3
Résultat						

Indicateur de résultats						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonnes)					
Objectif	-	-	-	-	-	24,16
Résultat						

Mode de calcul : estimation à partir du nombre de gobelets jetables évités (un gobelet pèse 5g)

Fiche de suivi de l'action II.1 : Communication générale

Date d'actualisation de la fiche : 14/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Ensemble des DMA
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description :

Parce que la prévention des déchets est une notion encore mal connue, trop souvent assimilée au tri des déchets, il est essentiel de communiquer à l'ensemble de la population les gestes qui peuvent permettre de réduire les déchets. Pour réussir à faire changer les habitudes, le PLP doit être accompagné d'un dispositif de communication soutenu. Si chaque action en elle-même nécessite des outils de communication spécifiques, l'ensemble du programme s'intégrera dans un plan de communication général.

Un onglet spécifique sera créé sur le site internet afin de communiquer sur les actions du PLP. Le site reprendra notamment les initiatives menées sur le territoire, des informations sur le compostage (forum d'échange de bonnes pratiques), les alternatives de consommation, des outils pour les organisateurs de manifestations éco-responsables... Tout au long du programme local de prévention, des informations supplémentaires seront intégrées au site internet.

Le but de cette action n'est pas de culpabiliser la population sur la quantité de déchets produite, mais bien de leur expliquer que parmi les nombreux gestes qu'il existe pour diminuer les déchets, certains sont peu contraignants et peuvent facilement être adoptés.

C'est le grand public qui est visé dans cette communication générale mais également les cibles spécifiques à certaines actions.

Plan d'action :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage la réalisation d'un plan de communication sur 6 ans comprenant :

- La création d'une boîte à outils
- La création d'un onglet spécifique sur le site internet de la collectivité
- La structuration des événements annuels

La communication devra être engageante et réalisée avec une fréquence réaliste. Les questions à se poser dans la communication engageante : quelles sont les bonnes informations à transmettre ? Quels sont les meilleurs canaux de transmission, les meilleurs outils et supports ? Quel acte préparatoire engageant obtenir (charte, bulletin,...) ?

Objectifs :

- Réduire de 1,5% le gisement global de DMA.
- Communiquer sur l'avancement du programme et les résultats des actions menées.
- Donner de la visibilité au programme.

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de DMA
- Sensibilisation du public à la réduction des déchets

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Communiquer sur le lancement du PLP	2016	Fait
Créer et alimenter une rubrique prévention sur le site internet	2017	Fait
Faire vivre le site grâce aux actualités	En continu	
Afficher des messages de prévention sur les BOM	2020	
Réaliser une enquête bilan auprès de la population	2 ^{ème} semestre 2023	

Partenaires mobilisés

- Les acteurs mobilisés pour chaque action
- Les services communication et informatique
- Les médias locaux
- Les communes membres

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne					
Objectif	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	1 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles publiés en ligne					
Objectif	2	4	6	6	6	6
Résultat	-					
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles dans la presse locale					
Objectif	5	5	5	5	5	5
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de BOM affichant des messages de prévention					
Objectif	-	-	2	4	6	6
Résultat	-	-				

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Taux de réponse à l'enquête bilan					
Objectif	-	-	-	-	-	30%
Résultat	-	-	-	-	-	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de changement de comportement						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Personnes déclarant faire régulièrement au moins 3 gestes de prévention					
Objectif	-	-	-	-	-	50 %
Résultat	-	-	-	-	-	
Libellé de l'indicateur	Personnes déclarant boire l'eau du robinet					
Objectif	-	-	-	-	-	10 %
Résultat	-	-	-	-	-	
Libellé de l'indicateur	Personnes déclarant acheter des produits moins emballés					
Objectif	-	-	-	-	-	15 %
Résultat	-	-	-	-	-	

Mode de calcul : réponses obtenues via l'enquête bilan

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	-	-	724,6
Résultat	-	-	-	-	-	

Mode de calcul : évolution des tonnages collectés par le service

Action II.2 : Sensibilisation des scolaires

Date d'actualisation de la fiche : 14/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Ensemble des DMA
Public visé	Enfants de 6 à 16 ans
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description :

Les enfants représentent un public extrêmement sensible aux questions environnementales. Ils constituent des relais d'informations importants en tant que prescripteurs auprès de leurs parents et déclencheurs du changement de comportement au sein de la cellule familiale. De plus, l'éducation dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.

Des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires sont déjà menées par la collectivité. La collectivité a embauché en novembre 2012 une animatrice qui intervient dans tous les établissements scolaires du territoire. Les animations réalisées dans les écoles abordent les thèmes du tri, de la collecte, du recyclage et de la réduction des déchets. Des animations spécifiques sur le compostage peuvent également être réalisées.

Plan d'action :

Cette action a pour but de développer des opérations avec pour thème central la réduction des déchets. Les interventions se feront dans les écoles ou pourront avoir lieu dans les collèges, lycées et centres de loisirs.

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De développer les outils existants
- De créer de nouveaux outils et de nouvelles animations
- D'organiser des concours inter écoles et des projets sur l'année
- De se rapprocher du réseau ARIENA et CINE pour monter des partenariats

Il s'agira de faire évoluer les interventions déjà réalisées par l'animatrice, à l'aide de nouveaux outils et thématiques (ex : mon cartable vert, gouter zéro déchet...)

Objectifs :

- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants et d'enseignants à la prévention
- Responsabiliser les adultes de demain
- Créer, à travers les élèves, un relais d'informations auprès des adultes
- Faire réfléchir au devenir des déchets et apporter, de façon ludique une information sur les gestes éco-citoyens, pour que demain, ces gestes deviennent des réflexes

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de DMA
- Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Préparation de nouvelles animations	Juillet-août 2018	
Acquisition d'outils pédagogiques	Juillet-août 2018	
Diffusion du nouveau programme	Rentrée 2018	
Actions diverses avec les MJC, médiathèques et associations du territoire	En continu	
Mobilisation de nouveaux établissements	En continu	

Partenaires mobilisés

- L'inspection académique
- Les établissements scolaires et périscolaires
- La région et le département
- Les communes membres
- Les associations d'éducation à l'environnement
- Les MJC et médiathèques du territoire

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	20 jours	20 jours	20 jours	20 jours	20 jours	20 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de classes sensibilisées					
Objectif	35	35	35	35	35	35
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'enfants sensibilisés					
Objectif	875	875	875	875	875	875
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'écoles ayant fait appel à l'animatrice					
Objectif	10	10	10	10	10	10
Résultat						

Action II.3 : Sensibilisation des assistantes maternelles

Date d'actualisation de la fiche : 14/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produits visés	Ensemble des DMA
Public visé	Assistants maternelles
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description :

Le service RAM de la collectivité compte plus de 480 membres. Ce public peut facilement être sensibilisé à la réduction des déchets à travers le réseau existant. De plus c'est un public cible pour des actions tels que la promotion des couches lavables, la réduction des emballages, la consommation de l'eau du robinet...

Plan d'action :

Cette action a pour but de mettre en place des animations sur la réduction des déchets à destination des membres du réseau des assistantes maternelle. Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De travailler en partenariat avec les animatrices du RAM
- D'organiser des événements adaptés au public ciblé
- De réaliser un bilan à la fin de chaque animation
- De publier régulièrement des articles sur la réduction des déchets dans le magazine du RAM

Objectifs :

- Fédérer les assistantes maternelle autour du projet pour en faire des ambassadrices locales

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de DMA

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Définir avec le service RAM une fréquence de communication et d'animation	2017	Fait
Publier un article dans le magazine du RAM	En continu	
Organiser des animations, débat, échanges...	En continu	
Questionnaire de satisfaction et de changement de comportement	2023	

Partenaires mobilisés

- Le service RAM
- Les acteurs du territoire

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	3 jours	3 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget					
Objectif	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat	Pris en charge par le réseau des assistantes maternelle					

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles dans le magazine du RAM					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations					
Objectif	1	1	1	1	1	1
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes participants aux animations					
Objectif	15	15	15	15	15	15
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Taux de réponse à l'enquête					
Objectif	-	-	-	-	-	30 %
Résultat	-	-	-	-	-	

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre moyen de nouveaux gestes adoptés					
Objectif	-	-	-	-	-	3
Résultat	-	-	-	-	-	

Mode de calcul : réponses obtenues via l'enquête bilan

Action II.4 : Promotion du STOP PUB

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Publicité non adressée
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	166 tonnes par an soit 2,12 kg/hab/an

Description :

On estime que chaque boîte aux lettres non équipée de STOP PUB reçoit 30 kg d'imprimés non sollicités par an. D'après l'ADEME, 15% des personnes ne lisent pas les imprimés non sollicités et les émetteurs trouvent aussi leur intérêt à ne pas payer la production et la distribution de documents qui ne seront pas lus. Les plaintes sont peu nombreuses et concernent la persistance de la distribution des imprimés non sollicités ou l'arrêt de la réception de l'information institutionnelle. Il est primordial de s'assurer que le bulletin de la collectivité soit toujours distribué même en cas d'apposition du STOP PUB.

En 2015, le nombre de boîtes aux lettres équipées d'un STOP PUB sur le territoire de l'ex-CA3F a été évalué à 6 656 (source La Poste) sur environ 25 660 boîtes aux lettres (soit un taux d'équipement de 26%).

Plan d'action :

L'objectif est de diminuer le dépôt des imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres des particuliers de sorte que la collectivité n'ait pas à en assurer la collecte et le traitement. Il s'agira de :

- Faire imprimer des autocollants STOP PUB résistant à la pluie
- Distribuer l'autocollant STOP PUB via les mairies et relais du territoire
- Elaborer une campagne d'information des habitants
- Faire un suivi de l'opération pour estimer son efficacité
- Identifier les annonceurs et diffuseurs du territoire
- Etablir une charte de respect du STOP PUB entre la collectivité et les distributeurs
- Impliquer les grandes surfaces et diffuseurs

Objectifs :

- 10% de boîtes aux lettres supplémentaires équipées d'un STOP PUB
- Respect du STOP PUB par les distributeurs

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de prospectus dans les PAV jaunes
- Diminution des quantités de prospectus dans les OMR
- Sensibilisation des annonceurs et des diffuseurs

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Evaluer le nombre de boîtes aux lettres équipées d'un autocollant STOP PUB	1 ^{er} semestre 2018	
Impression des autocollants	En continu selon la demande	
Distribution des autocollants, notamment dans les mairies et aux bailleurs	En continu selon la demande	
Communiquer sur l'intérêt de l'autocollant STOP PUB, ainsi que sur les endroits où il est disponible	2 ^{ème} semestre 2018	
Identifier les annonceurs et diffuseurs du territoire	1 ^{er} semestre 2019	
Créer une charte d'engagement à destination des annonceurs et diffuseurs	2 ^{ème} semestre 2019	
Faire signer la charte d'engagement	2 ^{ème} semestre 2019	

Partenaires mobilisés

- Les mairies des 40 communes membres
- Les bailleurs sociaux et privés
- La Poste (évolution du nombre de STOP PUB)
- Les distributeurs et annonceurs

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	1 jour	5 jours	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget service					
Objectif	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de lieux de diffusion du STOP PUB					
Objectif	10	15	20	25	30	35
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles de presse					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé d'autocollants STOP PUB distribués					
Objectif	2 000	3 500	4 000	4 500	5 000	5 550
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'annonceurs ayant signé la charte					
Objectif	-	-	2	5	-	-
Résultat	-	-			-	-

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de boîtes aux lettres équipées en STOP PUB					
Objectif	7 000	8 000	9 000	10 000	11 000	12 000
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Taux de respect de l'autocollant					
Objectif	-	-	-	-	-	90 %
Résultat	-	-	-	-	-	
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé d'annonceurs ayant respectés la charte					
Objectif	-	-	-	2	5	-
Résultat	-	-	-			-

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	40	60	80	100	150	194
Résultat						

Mode de calcul : nombre de nouvelles BAL équipées x 30 kg/an

Action II.5 : Devenir un « éco-consommateur »

Date d'actualisation de la fiche : 14/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Emballages
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	331 tonnes soit 4,23 kg/hab/an

Description :

En tant que consommateur, nos choix et nos comportements, lors de nos achats, vont générer plus ou moins de déchets.

La réduction des déchets passe donc nécessairement par une modification de ces comportements. Au travers d'opérations de sensibilisation, cette action se propose de guider les consommateurs durant leur acte d'achat, afin de découpler la consommation de la production de déchets. Ce n'est pas de moins consommer qu'il s'agira, mais de mieux consommer.

Les commerces et les artisans, ainsi que les enseignes de grande et moyenne distribution, sont des lieux fortement fréquentés par les habitants. Ces lieux pourraient permettre de sensibiliser des habitants aux achats pauvres en déchets (sacs réutilisables, produits en vrac, étiquetage...).

Plan d'action :

Etape 1 : Mise en place d'actions avec les grandes surfaces et les commerces

L'objectif de cette étape est de réaliser des opérations sur les sites d'achats pour faire réagir et donner des clés aux consommateurs pour acheter autrement. Pour réaliser et suivre cette action, la collectivité envisage :

- De lancer un appel à participation pour mobiliser des sites pilotes
- Définir des scénarii d'animation
- D'accompagner les animations (opération mini/maxi caddies, achat malin, étiquetage...)

Etape 2 : Diffuser les résultats des opérations et lancer une campagne générale

L'objectif de cette étape est d'utiliser les retours des animations de terrain pour lancer une campagne générale de communication sur le sujet. Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De compiler et diffuser les résultats grâce à différents outils de communication (internet/affiches...)
- De créer un guide de sensibilisation sur les gestes visant à promouvoir les achats pauvres en déchets et les achats responsables

Objectifs :

- 15% de foyers supplémentaires qui limitent les emballages
- Réduction des déchets d'emballage dans les OM et PAV jaune

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Résultats attendus :

- Minimum de 2 actions de sensibilisation par an
- Diffusion du guide par les grandes surfaces et enseignes du territoire

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Créer un groupe de travail autour du thème des éco achats	1 ^{er} semestre 2018	
Définir des scénarii des animations	1 ^{er} semestre 2018	
Lancer un appel à projet auprès des commerces	2 ^{ème} semestre 2018	
Suivi des animations et compilation des informations	Continu	
Créer un guide sur l'éco consommation	1 ^{er} semestre 2020	
Diffuser le guide auprès des commerçants	2 ^{ème} semestre 2020	

Partenaires mobilisés

- Les commerçants/magasins
- Les moyennes et grandes surfaces
- Les associations de commerçants et de consommateurs

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	8 jours	5 jours	8 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	1 200 €	1 200 €	2 200 €	1 200 €	1 200 €	200 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de commerçants / enseignes / magasins participants					
Objectif	-	2	5	5	5	5
Résultat	-					
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées					
Objectif	-	2	2	2	2	2
Résultat	-					
Libellé de l'indicateur	Nombre de guides distribués					
Objectif	-	-	-	200	500	700
Résultat	-	-	-			

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées lors des actions					
Objectif	-	100	100	100	100	100
Résultat	-					
Libellé de l'indicateur	Nombre de magasins qui s'engagent à distribuer le guide					
Objectif	-	-	-	2	5	8
Résultat	-	-	-			

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	0	0	100	200	300	331
Résultat						

Mode de calcul : ??

Action II.6 : Sensibilisation des professionnels

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2019 Action terminée en 2023

Produits visés	Déchets assimilés des professionnels
Public visé	Entreprises et artisans/commerçants de proximité
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	2 685 tonnes
Potentiel de réduction	134,25 tonnes soit 1,71 kg/hab/an

Description :

Les professionnels sur le territoire de Saint-Louis Agglomération sont soumis à la redevance spéciale pour la gestion de leurs déchets. Inclus dans le tissu local, ils sont collectés par le service public au même titre que les ménages.

Saint-Louis Agglomération souhaite associer les professionnels de la collectivité dans le programme local de prévention en leur donnant les moyens d'agir concrètement à l'échelle de leur entreprise.

Plan d'action :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De monter et d'animer un groupe de travail pour mobiliser les acteurs économiques et définir avec eux les actions envisageables
- De faire réaliser des diagnostics déchets en partenariat avec la CCI
- De soutenir et de suivre les actions mises en place sur les sites référencés
- De communiquer sur les initiatives et diffuser les résultats
- De réaliser un guide des bonnes pratiques

Objectifs :

- Réduire de 5% les déchets assimilés des professionnels
- Fédérer les commerçants autour du projet pour en faire des relais locaux
- Créer un guide des bonnes pratiques à destination des artisans/commerçants

Résultats attendus :

- Réduction de 5% des gisements des entreprises

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Créer un groupe de travail pour définir une stratégie d'action	1 ^{er} semestre 2019	
Lancer un appel à volontaire, sélectionner des participants	2 ^{ème} semestre 2019	
Réaliser des outils de communication	1 ^{er} semestre 2020	
Réaliser des diagnostics déchets dans les entreprises	2 ^{ème} semestre 2020	
Créer une charte d'engagement des commerçants	2 ^{ème} semestre 2020	
Faire un bilan et mobiliser d'autres commerçants	2022	
Editer un guide des bonnes pratiques	2022	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Partenaires mobilisés

- La CMA et la CCI
- Les élus
- Les associations de commerçants et de consommateurs

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat	-	-				
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	-	300 €	300 €	300 €	800 €	300 €
Résultat	-	-				

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de professionnels impliqués					
Objectif	-	-	5	10	15	20
Résultat	-	-				

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de professionnels allant jusqu'au bout de la démarche					
Objectif	-	-	3	8	12	17
Résultat	-	-				
Libellé de l'indicateur	Nombre de participant affichant la charte en magasin					
Objectif	-	-	-	5	10	15
Résultat	-	-	-			

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Minimum de gestes adoptés par les participants					
Objectif	-	-	3	3	3	3
Résultat	-	-				

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	-	-	134,25
Résultat	-	-	-	-	-	

Mode de calcul : somme des estimations des professionnels impliqués et évolution de la RS

Action II.7 : Promotion de l'eau du robinet

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2021 Action terminée en 2022

Produit visé	Bouteilles d'eau en plastique
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	16,9 tonnes soit 0,22 kg/hab/an

Description :

Les bouteilles plastiques sont des déchets produits chaque jour par les ménages. Ces déchets peuvent facilement être évités via un changement de comportement et la consommation de l'eau du robinet. Cependant, la consommation de l'eau du robinet est parfois mal vue par les consommateurs (pollution éventuelle de l'eau, mauvais goût...). Néanmoins, cela représente un budget non négligeable pour les foyers ainsi qu'une production importante de déchets (déchets de production, de transports, de distribution et de consommation). C'est pourquoi, il est important de sensibiliser les consommateurs aux bienfaits de l'eau du robinet.

Plan d'action :

Mettre en place un partenariat avec le syndicat d'eau potable pour promouvoir l'eau du robinet auprès des citoyens grâce à la création d'outils de communication simples et ludiques qui permettront de sensibiliser et d'informer les habitants sur les avantages de boire de l'eau du robinet.

Promouvoir la consommation de l'eau du robinet et l'utilisation de gourdes réutilisables via la diffusion d'une cruche « Eau des 3 Frontières » et la tenue de stands sur la qualité de l'eau du robinet (bars à eau).

Objectifs :

- 10% de foyers supplémentaires qui boivent l'eau du robinet
- Meilleure image de l'eau du robinet
- Réduire la quantité de bouteilles plastiques jetées

Résultats attendus :

- Création et diffusion de carafes « Eau des 3 frontières »
- Utilisation des carafes dans les cantines scolaires et les cantines d'entreprises
- 2 animations ponctuelles au minimum par an

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Organiser des stands lors des événements sportifs	A partir de 2021	
Mettre en place un partenariat avec le syndicat eau potable	1 ^{er} trimestre 2021	
Créer et diffuser des cruches	1 ^{er} trimestre 2021	
Impliquer les restaurateurs et cantines	2 ^{ème} trimestre 2021	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Partenaires mobilisés

- Les communes membres
- Les syndicats d'eau potable
- L'ADEME
- Les restaurateurs et cantines

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	-	-	5 jours	5 jours	2 jours
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif	-	-	-	2 000 €	1 000 €	0 €
Résultat	-	-	-			

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations ponctuelles					
Objectif	-	-	2	2	2	2
Résultat	-	-				
Libellé de l'indicateur	Nombre de carafes distribuées					
Objectif	-	-	-	500	250	50
Résultat	-	-	-			

Indicateur de participation						
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants aux animations ponctuelles					
Objectif	-	-	-	50	50	50
Résultat	-	-	-			

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	% de la population déclarant boire l'eau du robinet régulièrement					
Objectif	-	-	-	-	-	10 %
Résultat	-	-	-	-	-	

Mode de calcul : résultat du sondage

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	5	10	16,9
Résultat	-	-	-			

Mode de calcul : estimation en fonction du nombre de carafes distribuées

Action II.8 : Promotion des couches lavables

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2022 Action terminée en 2023

Produit visé	Couches jetables
Public visé	Familles avec nourrissons, crèches et maisons d'accueil de personnes âgées
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	5 tonnes soit 0,06 kg/hab/an

Description :

Si on considère les 853 naissances recensées sur le territoire en 2015 (donnée INSEE) et les 2 000 couches par an utilisées jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 2 ans, on obtient une quantité annuelle de déchets de plus de 784 tonnes dues aux couches (230g par couche).

Une étude de l'Environment Agency de Londres a conclu que les nuisances environnementales générées par l'utilisation de couches jetables durant 2 ans (âge moyen de propreté chez l'enfant) étaient comparables au fait de conduire une voiture pendant 3 500 km, en terme de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre émis.

La fabrication des couches jetables, par rapport à celle des couches lavables consomment :

- 3,5 fois plus d'énergie
- 2,5 fois plus d'eau
- 8,3 fois plus de matières premières non renouvelables

De plus, elles génèrent 60 fois plus de déchets solides.

Loin des clichés des langes de nos grands-mères, les nouvelles générations de couches lavables rivalisent aujourd'hui avec les couches jetables au niveau de la praticité d'utilisation.

L'objectif est d'accompagner les structures collectives volontaires à la mise en place des couches lavables afin de réduire les ordures ménagères résiduelles et de réduire les coûts liés à l'achat des couches jetables.

Les motivations pour amorcer une réflexion sur l'utilisation de couches lavables en crèche sont nombreuses :

- Règlementation de la CAF : un changement de réglementation impose aux gestionnaires de crèches de fournir le lait et les couches à compter de janvier 2013 ;
- Prise de conscience des différents acteurs du poids des déchets produits lié aux couches jetables ;
- Des initiatives locales réussies : Strasbourg (67), Geispolsheim (67), Kaysersberg (68), Réding (57)...

Plan d'action :

Outre les habitants, la collectivité pourra choisir de travailler dès le départ avec les services de la petite enfance et celui des personnes âgées pour que les structures d'accueil de ces publics utilisent les changes lavables.

Informier et inciter les jeunes parents à utiliser des couches lavables (prêt de matériel ou subvention à l'achat).

Objectifs :

- 20 enfants de moins de 3 ans équipés en couches lavables
- 2 crèches ayant amorcées une réflexion sur les couches lavables

Résultats attendus :

- Réduction du tonnage des OMR
- Meilleure image des changes lavables

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Organiser des réunions de présentation des couches lavables	1 ^{er} semestre 2022	
Effectuer des tests auprès de structures volontaires	1 ^{er} semestre 2022	
Communiquer sur les résultats du test	2 ^{ème} semestre 2022	
Lancer un appel à projet pour trouver des structures partenaires	1 ^{er} semestre 2023	
Accompagnement des lauréats	2023	
Généralisation de l'utilisation de couches lavables	2023	

Partenaires mobilisés

- Les élus
- Les crèches municipales et privées
- Les sociétés de fabrication/de location de couches lavables
- Le service RAM
- Les cabinets de gynécologie/sages-femmes

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	-	-	-	10 jours	10 jours
Résultat	-	-	-	-		
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif					800 €	800 €
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel et/ou subvention					
Objectif	-	-	-	-	1 200 €	1 200 €
Résultat	-	-	-	-		

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de réunions d'information					
Objectif	-	-	-	-	4	4
Résultat	-	-	-	-		
Libellé de l'indicateur	Nombre de structures volontaires pour un test					
Objectif	-	-	-	-	2	2
Résultat	-	-	-	-		

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes participant aux réunions d'information					
Objectif	-	-	-	-	50	50
Résultat	-	-	-	-		

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé d'enfants en couches lavables					
Objectif	-	-	-	-	10	20
Résultat	-	-	-	-		
Libellé de l'indicateur	Nombre de structures qui utilisent des couches lavables					
Objectif	-	-	-	-	1	2
Résultat	-	-	-	-		
Libellé de l'indicateur	Nombre de couches évitées dans les structures					
Objectif	-	-	-	-	10 000	20 000
Résultat	-	-	-	-		

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	-	2,5	5
Résultat	-	-	-	-		

Mode de calcul : (nombre de couches évitées dans les structures + nombre de couches évitées par les ménages) x 230 g

Action III.1 : Promotion du compostage individuel

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Déchets de jardin et biodéchets des ménages
Public visé	Habitat pavillonnaire disposant d'un espace vert
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	12 292 tonnes (collecte en porte-à-porte + déchetteries)
Potentiel de réduction	264,5 tonnes par an soit 3,37 kg/hab/an

Description :

Le compostage permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique, le compost. Plus de 30% des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés (épluchures, restes de repas, tailles de haies, tontes de pelouses...).

De 2009 à 2015, plus de 80 composteurs au prix de 25€ et 25 lombricomposteurs au prix de 50€ ont été vendus aux habitants du territoire. Ce qui représente pour l'habitat individuel de type pavillonnaire un taux d'équipement de 0,6%. Ce faible taux d'équipement laisse une marge de manœuvre afin de redynamiser et pérenniser cette action dans le temps.

D'autre part, le suivi de la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte montre que la quantité de biodéchets produite par les ménages est de près de 100 kg/hab/an. Il apparaît donc nécessaire de développer la pratique du compostage à domicile afin de réduire les tonnages de biodéchets collectés en porte-à-porte et plus particulièrement de favoriser la gestion à domicile des déchets de jardin.

Pour cela, le prix de vente des composteurs et lombricomposteurs a été revu à la baisse (respectivement 15 € et 30€) et il est proposé aux acquéreurs de suivre un atelier pratique sur le compostage à domicile.

La collectivité centralisera les commandes et assurera l'approvisionnement mais chaque commune adhérente pourra servir de lieu de retrait des composteurs.

La promotion des pratiques de compostage devra également s'accompagner d'un réseau permettant la diffusion de conseils pratiques (forum/questions-réponses sur le site internet de la collectivité).

Plan d'action :

1/ Incitation financière à l'acquisition du matériel

- Communiquer sur la possibilité d'acheter des composteurs à prix réduit
- Etablir un fichier des personnes acquérant un composteur ou lombricomposteur
- Organiser des sessions d'information sur le compostage et le lombricompostage à domicile

2/ Sensibilisation à la pratique

- Animer des stands d'information lors des événements locaux
- Organiser des distributions gratuites de compost
- Identifier des guides composteurs bénévoles
- Créer et faire vivre un forum d'échange des bonnes pratiques
- Créer et animer un site de démonstration (déchetterie Ouest)

Objectifs :

- 2 300 foyers supplémentaires qui pratiquent le compostage à domicile
- Créer un réseau d'échange des bonnes pratiques
- Créer un site de démonstration

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de biodéchets collectées en porte-à-porte
- Diminution des quantités de déchets verts collectées en déchetteries
- « Démocratisation » du compostage à domicile

Etapes clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Définir les prix de vente des composteurs et lombricomposteurs	1 ^{er} juillet 2017	Fait
Communiquer sur la vente de composteurs	3 ^{ème} trimestre 2017	Fait
Identifier des points relais pour la vente des composteurs	En continu	
Organiser des journées de distribution gratuite de compost (avec information sur le compostage à domicile)	A partir de 2018	
Organiser des ateliers de conseils pratique pour réussir son compost	A partir de 2018	
Participer à des manifestations locales via un stand d'information	A partir de 2018	
Créer et animer un forum sur le compostage	A partir de 2019	
Créer un site de démonstration	1 ^{er} semestre 2020	

Partenaires mobilisés

- Les mairies des 40 communes membres
- M. Mellinger, guide composteur (animation du forum et organisation d'ateliers)
- La société Roellinger (mise à disposition de compost)
- Le service informatique (création du forum)

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	10 jours	10 jours	15 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	600 €	600 €	1 000 €	800 €	600 €	600 €
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel (dépenses – recettes)					
Objectif	18 350 €	18 350 €	20 000 €	18 350 €	18 350 €	18 350 €
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de journée de distribution de compost					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations grand public sur le compostage					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes venues chercher du compost					
Objectif	100	100	100	100	100	100
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants aux animations grand public					
Objectif	30	30	30	30	30	30
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de composteurs vendus aux habitants					
Objectif	500	500	500	500	500	500
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de lombricomposteurs vendus aux habitants					
Objectif	10	10	10	10	10	10
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de personnes ayant contribuées au forum					
Objectif	-	-	-	5	10	20
Résultat	-	-	-			

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de nouveaux foyers pratiquant le compostage					
Objectif	425	850	1 275	1 700	2 125	2 550
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de nouveaux foyers pratiquant le lombricompostage					
Objectif	8	16	24	32	40	50
Résultat						

Mode de calcul : réponses au questionnaire renseigné lors de l'acquisition du matériel

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	49	98	147	195,5	244	264,5
Résultat						

Mode de calcul : nombre de nouveaux foyers pratiquant le compostage x 50 kg/hab/an x 2,3 personnes par foyer

Action III.2 : Promotion du compostage partagé

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Déchets de jardin et biodéchets des ménages
Public visé	Habitats collectifs
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	12 292 tonnes (collecte en porte-à-porte + déchetteries)
Potentiel d'évitement	13,8 tonnes par an soit 0,18 kg/hab/an

Description :

Composée à 43% d'habitats collectifs, la collectivité souhaite développer le compostage partagé en pied d'immeuble afin de réduire la quantité de déchets fermentescibles (résidus de cuisine essentiellement) présente dans les OMR.

Depuis quelques années, des expériences pilotes d'implantation de compostage en pied d'immeuble ou de compostage de quartier ont été développées (Rennes Métropole, Nantes,...) et ont fait la démonstration de leur efficacité au-delà des objectifs initiaux. Ces opérations ont non seulement permis de réduire la production de déchets, mais elles ont aussi permis de créer du lien social entre habitants, de faciliter le dialogue et les échanges entre voisins.

Début 2015, la collectivité a participé à un projet de création d'un jardin partagé au niveau des espaces verts d'un HLM. A cette occasion, le premier site de compostage partagé du territoire a vu le jour et le site fonctionne très bien (pas de dégradation, conformité des déchets déposés, brassage régulier, compost de très bonne qualité).

Les retours d'expérience permettent d'identifier les facteurs clés de succès du montage d'une telle opération :

- Un porteur de projet qui s'engage
- Une association/un guide composteur qui soutient et apporte ses connaissances
- Un bailleur, un conseil syndical qui fait confiance et accompagne
- Des participants volontaires et motivés
- Un appui de la collectivité (technique, matériel et financier)

Une fois le lieu d'implantation choisi, il est indispensable de prévoir un dispositif de formation et d'accompagnement des habitants, ceci dans la durée. En effet, le fonctionnement d'un composteur partagé repose sur des règles que chacun doit appliquer ainsi que sur l'exécution de tâches dont la réalisation doit être organisée.

Plan d'action :

- Présenter la démarche aux bailleurs sociaux et privés du territoire
- Trouver des immeubles volontaires pour mettre en place des sites de compostage partagé
- Faire découvrir les sites existants
- Identifier un porteur de projet sur le site d'implantation (habitant unique, gardien, syndic...) qui sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité ainsi que de l'ensemble des habitants
- Choisir l'endroit où planter les composteurs et définir le mode d'approvisionnement en structurant (matière sèche)

- Installer le matériel ainsi que la signalétique
- Démarrer l'opération par une réunion d'information et assurer un suivi régulier, au moins la première année
- A l'issue de la première saison, réaliser une évaluation de l'opération (satisfaction des participants, quantité de déchets évitée, améliorations à apporter...) lors de la distribution du compost mûr
- Diffuser l'information pour faire connaître le dispositif

Objectifs :

- 15 sites en activités en 2023

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de biodéchets dans les OMR
- Diminution des quantités de déchets verts collectées en déchetteries
- « Démocratisation » du compostage à domicile

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Présenter la démarche aux bailleurs et trouver des immeubles volontaires	2 ^{ème} semestre 2016	Fait
Faire visiter le site pilote (Les Jardins de Francette)	En continu	
Installer des sites de compostage partagé	A partir de 2018	
Effectuer un suivi des sites (quantitatif et qualitatif)	En continu	
Communiquer sur les nouveaux sites créés	En continu	
Bilan de l'action	Fin 2023	

Partenaires mobilisés

- Les 40 communes membres
- Les bailleurs du territoire
- M. Mellinger, guide composteur (animation des réunions d'information et suivi des sites)
- La société Roellinger (mise à disposition de structurants)

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de nouveaux sites installés					
Objectif	3	3	3	3	3	3
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers présents à la réunion de lancement du site					
Objectif	35	35	35	35	35	35
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers utilisant régulièrement les composteurs					
Objectif	30	30	30	30	30	30
Résultat						

Mode de calcul : sondage auprès des habitants après un an d'activité

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de sites en activité					
Objectif	4	6	8	10	12	15
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	2,68	5,61	7,36	9,2	11,04	13,8
Résultat						

Mode de calcul : nombre de foyers utilisant les composteurs x 40 kg/hab/an x 2,3 personnes/foyer

Action III.3 : Broyage des déchets verts

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Déchets verts
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	12 292 tonnes
Potentiel de réduction	2 468 tonnes soit 31,4 kg/hab/an

Description :

Les déchets verts en déchetteries occasionnent des volumes importants et un nombre croissant de rotation de bennes. Ces coûts pour la collectivité peuvent être modérés par l'incitation à la prévention et l'utilisation d'une partie de ces déchets verts chez les usagers. En effet, broyés, les déchets verts peuvent servir de paillage aux pieds des plantes ou dans le jardin potager. Le paillage permet de limiter la prolifération des mauvaises herbes, de garder l'humidité au pied des plantes... Le broyat peut également être utilisé dans les composteurs pour rééquilibrer un produit trop humide.

Il s'agit d'équiper les déchetteries de broyeurs et d'organiser des opérations ponctuelles de broyage sur des places publiques. L'achat de broyeur par des associations pourra également être subventionné.

La promotion du broyage poursuit deux objectifs : répondre à des besoins de broyat pour le compostage en pied d'immeuble mais également chez les particuliers dans les jardins, ce qui permet de valoriser à domicile ces végétaux au lieu de les évacuer en déchetteries.

Plan d'action :

1/ Incitation financière à l'acquisition du matériel

- Prise d'une délibération pour la subvention du matériel
- Elaborer une convention pour la subvention du matériel
- Informer les associations et structures locales de l'existence d'une subvention

2/ Sensibilisation à la pratique

- Organiser des distributions gratuites de broyats
- Organiser des journées de broyage à destination des particuliers
- Créer et animer un site de démonstration (déchetterie Ouest)

Objectifs :

- 20% du tonnage des déchets verts détournée des déchetteries
- Minimum de 2 opérations de broyage par an
- Créer un site de démonstration

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte
- Diminution des quantités de déchets verts collectés en déchetteries
- « Démocratisation » de la pratique

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Organiser des journées de broyage	A partir de 2018	
Subventionner l'achat de broyeurs partagés	1 ^{er} trimestre 2018	
Créer un site de démonstration	2020	
Proposer un service de broyage en déchetterie	A partir de 2020	

Partenaires mobilisés

- Associations et structures locales
- Maître composteur
- Elus

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget subvention					
Objectif	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de broyeurs subventionnés					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'opérations de broyage					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants aux opérations de broyage					
Objectif	30	30	30	30	30	30
Résultat						

Indicateur de changement de comportement						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de jours d'utilisation des broyeurs subventionnés					
Objectif	5 jours	10 jours	15 jours	20 jours	30 jours	35 jours
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	250	500	1 000	1 500	2 000	2 468
Résultat						

Action III.4 : Jardinage au naturel

Date d'actualisation de la fiche : 16/08/17

Action en cours Action projetée en 2021 Action terminée en 2023

Produit visé	Déchets du jardin
Public visé	Jardiniers amateurs
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	Qualitative (moins de déchets dangereux)

Description :

Une pelouse, des parterres floraux ou un potager bien préparé, c'est du temps de gagné dans l'entretien du jardin : un bon paillage, c'est moins de temps perdu dans l'arrachage des herbes indésirables.

Le jardin est auto-suffisant : comme dans la forêt où les arbres se nourrissent des feuilles tombées et décomposées, comme dans les prairies où les fleurs attirent les insectes qui repoussent les parasites, le jardin produit lui-même ses propres ressources pour se nourrir et se défendre. Ce serait dommage de l'en priver. Il est donc important de diffuser le message : le jardin ne produit pas de déchets, il est au contraire plein de ressources !

Plan d'action :

Diffuser le petit manuel des ressources au jardin édité par l'ADEME, en partenariat avec le CG68, lors des ateliers compostage et auprès des jardinerie.

Promouvoir les bonnes pratiques du jardinage au naturel lors des ateliers compostage ou lors d'ateliers spécifiques.

Encourager la pratique du paillage en permettant aux particuliers de broyer leurs branchages (voir action III.3).

Objectifs :

- Moins de produits phytosanitaires utilisés par les ménages
- Les jardinerie relaient les conseils de jardinage au naturel
- Minimum d'un atelier sur le jardinage au naturel par an

Résultats attendus :

- Réduction qualitative (moins de déchets dangereux)
- Réduction des tonnages des déchets verts

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Proposer le manuel aux jardinerie du territoire	Eté 2021	
Organiser des ateliers sur le jardinage au naturel	A partir de 2021	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Partenaires mobilisés

- Les jardineries du territoire
- M. Mellinger, guide composteur

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	-	-	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	-	-	-	200 €	200 €	200 €
Résultat	-	-	-			

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'ateliers sur le jardinage au naturel					
Objectif	-	-	-	2	2	2
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Nombre de jardineries proposant le guide					
Objectif	-	-	-	1	2	3
Résultat	-	-	-			

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants lors des ateliers					
Objectif	-	-	-	30	30	30
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Nombre de manuels distribués					
Objectif	-	-	-	50	100	150
Résultat	-	-	-			

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets phytosanitaires collectés en déchetterie					
Objectif	-	-	référence	-1 %	-2 %	-3 %
Résultat	-	-				

Action III.5 : Réduction du gaspillage alimentaire

Date d'actualisation de la fiche : 18/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2023

Produit visé	Préparation et reste de repas + produits alimentaires non consommés (encore emballés)
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	127,4 tonnes soit 1,63 kg/hab/an

Description :

La FAO (Food and Agriculture Organization) estime qu'un tiers de la production alimentaire mondiale est perdu ou jeté, soit l'équivalent de 1,3 milliards de tonnes chaque année. Au-delà de la question des seuls déchets, le gaspillage alimentaire entraîne également un gaspillage de ressources (eau, énergie, superficies agricoles, matières premières...), et des émissions de gaz à effet de serre (liées au gaspillage de ressources et à la gestion des déchets). Il revêt également un caractère éthique au regard des enjeux de l'alimentation à travers le monde. Trois raisons qui font de cet axe une thématique centrale du PLP.

Une grande campagne nationale a été lancée courant décembre 2012 sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture et le soutien de l'ADEME, et l'année 2014 a été décrétée année de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le gisement actuel d'aliment gaspillé est évalué à 20 kg/hab/an. Sont concernés par le gaspillage alimentaire les restes de repas non réutilisés et tous les produits achetés et non consommés. Il est urgent pour la collectivité de sensibiliser les citoyens afin de convaincre qu'une autre consommation plus responsable est possible.

Plan d'action :

Etape 1 : Mise en place d'actions avec les cantines scolaires et les restaurateurs

L'objectif de cette étape est de réaliser des opérations sur les sites où le gaspillage alimentaire est fréquemment observé. Le but étant de faire réagir les usagers dans leur quotidien grâce à des actions chocs comme le compteur pain ou le développement du « gourmet-bag » dans les restaurants. Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De lancer un appel à participation pour mobiliser des sites pilotes
- Définir des scénarii d'animation
- Accompagner les animations (jauge de pain, distribution raisonnée, opération « gourmet bag »,...)

Etape 2 : Diffuser les résultats des opérations et lancer une campagne générale

L'objectif de cette étape est d'utiliser les retours des animations de terrain pour lancer une campagne générale de communication sur le sujet. Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De compiler et diffuser les résultats grâce à différents outils de communication (internet/affiches...)
- De créer un guide de sensibilisation sur les gestes visant à promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce guide ne pourra faire qu'un avec le guide de l'éco-consommation.

Objectifs :

- 15% de nouveaux foyers qui réduisent le gaspillage alimentaire de moitié
- Minimum de 2 actions de sensibilisation par an

Résultats attendus :

- Réduction des aliments encore emballés et des restes de repas encore consommables dans les OMR
- Baisse du gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Campagne de communication et appel à projet auprès des écoles et des services de restauration collective	1 ^{er} semestre 2018	
Echange avec les établissements intéressés	2 ^{ème} semestre 2018	
Aide à la mise en place d'actions	A partir de 2018	
Suivi des résultats – visites des sites pilotes	2019-2020	
Créer un guide de sensibilisation	1 ^{er} semestre 2020	
Diffuser le guide	2 ^{ème} semestre 2020	

Partenaires mobilisés

- Les restaurateurs
- Les cantines scolaires et privés
- La Jeune Chambre Economique de Saint-Louis
- Le CINE de la Petite Camargue Alsacienne

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget subvention					
Objectif	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants lors des actions de sensibilisation					
Objectif	50	50	50	50	50	50
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de guides distribués					
Objectif	-	-	-	100	200	300
Résultat	-	-	-			

Indicateur de changement de comportement						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Evolution des quantités de déchets jetées dans les établissements partenaires					
Objectif	-	référence	-1 %	-2 %	-5 %	-8 %
Résultat	-					

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	10	20	40	70	100	127,4
Résultat						

Mode de calcul : ??

Action IV.1 : Création d'une recyclerie

Date d'actualisation de la fiche : 17/08/17

Action en cours

Action projetée en 2020

Action terminée en 2021

Produit visé	Encombrants
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	4 414 tonnes
Potentiel de réduction	882,8 tonnes soit 11,27 kg/hab/an

Description :

Les recycleries sont des lieux dédiés au réemploi, à la réutilisation et parfois à la réparation. Reprenant les biens d'équipement devenus inutiles à leur propriétaire, elles leur donnent une seconde vie en les proposant à la revente. Ces installations proposent une solution aux collectivités et aux entreprises pour l'élimination de déchets tels que les encombrants et les DIB. D'un point de vue historique, cette démarche suit celle entamée par des structures comme Emmaüs et Envie par exemple.

Les recycleries peuvent s'approvisionner en déchets valorisables auprès des déchetteries. Elles proposent également aux particuliers d'apporter leurs déchets sur le site ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Le rôle des recycleries est ensuite de mettre en œuvre les moyens permettant de revendre ces objets. Dans certains cas, des réparations seront nécessaires afin de redonner une valeur d'usage à l'objet. Les produits seront revendus à prix d'occasion et parfois avec une période de garantie. Les objets non réparables sont quant à eux démantelés pour en extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux.

La création d'une recyclerie permet de dynamiser la vie locale en offrant à la population des services de proximité et en lui permettant d'accéder à des biens à faible prix. Elle est un lieu d'accueil et d'échange pour tous et particulièrement pour les personnes en difficulté sociale ou professionnelle. Les recycleries ont fait apparaître un nouveau profil d'emploi, les « valoristes », dont les fonctions peuvent être multiples : assurer le bon fonctionnement de la ressourcerie, effectuer les opérations de réparation ou de démantèlement, conseiller les clients ou encore assurer la collecte des encombrants en porte-à-porte ou en déchetterie.

Plan d'action :

1/ Création de la recyclerie

- Se mettre en relation avec le réseau national des ressourceries/recycleries
- Réaliser une étude de faisabilité (conditions sociales, économiques et environnementales)
- Prendre contact avec le tissu associatif local et intégrer des associations intéressées dans le projet
- Définir le partenariat entre la collectivité et l'association gestionnaire de la recyclerie

2/ Faire perdurer l'activité

- Communiquer autour du nouveau service de réemploi
- Installer des conteneurs de réemploi dans les déchetteries
- Faire un bilan annuel des tonnages de déchets réemployés
- Aider la ressourcerie à se développer

Objectifs :

- 20% du gisement des encombrants qui retrouve une deuxième vie
- Organiser des journées portes ouvertes
- Développer l'activité par l'insertion sociale locale

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de déchets d'équipement (étude AMORCE : 30% des encombrants et 23% des ferrailles correspondent à du mobilier)
- « Démocratisation » du réemploi
- Création d'emplois peu qualifiés

Etapes clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Réaliser une étude de faisabilité	2020	
Trouver une association qui s'occupe de la recyclerie	2021	
Installer des conteneurs de réemploi dans les déchetteries	2021	
Mettre en place une signalétique appropriée	2021	
Communiquer sur ce nouveau service	A partir de 2021	

Partenaires mobilisés

- Les acteurs de la réparation et de l'ESS
- Les agents de déchetteries
- L' DEME
- Le réseau national des ressourceries

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	-	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat	-	-				
Libellé de l'indicateur	Budget					
Objectif	-	-	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat	Compris dans le budget de la déchetterie Ouest					

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de conteneurs de réemploi installés sur les déchetteries					
Objectif	-	-	-	1	2	3
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles publiés sur le don et le réemploi					
Objectif	-	-	2	2	2	2
Résultat	-	-				
Libellé de l'indicateur	Nombre de manifestations organisées sur le thème du réemploi					
Objectif	-	-	1	1	1	1
Résultat	-	-				

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions de promotion de la recyclerie					
Objectif	-	-	-	2	2	2
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants aux manifestations					
Objectif	-	-	20	20	20	20
Résultat	-	-				
Libellé de l'indicateur	Utilisation des bennes de réemploi (nombre d'apports/jour)					
Objectif	-	-	-	5	10	20
Résultat	-	-	-			

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Fréquentation de la ressourcerie					
Objectif	-	-	-	250 pers.	500 pers.	750 pers.
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles vendus					
Objectif	-	-	-	100	250	400
Résultat	-	-	-			

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	221	441	883
Résultat	-	-	-			

Mode de calcul : pesé des conteneurs de réemploi – déchets de la recyclerie

Action IV.2 : Développement de la collecte des textiles

Date d'actualisation de la fiche : 17/08/17

Action en cours Action projetée en 2018 Action terminée en 2019

Produit visé	TLC
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	Non identifié
Potentiel de réduction	160 tonnes soit 2,04 kg/hab/an

Description :

L'implantation d'un point d'apport volontaire TLC pour 1 500 habitants permet de collecter plus de 6kg de textiles et chaussures par an et par habitant. Proposer la collecte sélective des textiles est également un acte clé pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles.

Actuellement, la couverture en PAV est de 1 664 c'est-à-dire qu'on retrouve en moyenne sur le territoire 1 borne pour 1 664 habitants. Or l'objectif est une borne pour 1 000 habitants.

Le Relais Est a collecté 240 tonnes de TLC sur le territoire en 2016 soit une moyenne de 3,28 kg/hab/an. Pour parvenir à l'objectif fixé par l'organisme Eco TLC (6 kg/hab/an), il serait nécessaire d'implanter 29 points d'apport volontaires supplémentaires sur le territoire.

Plan d'action :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage :

- De poursuivre le développement de points de collecte RELAIS et d'autres points de collectes secondaires avec différents acteurs du territoire
- De travailler à la densification du réseau en communiquant auprès des élus
- De communiquer autour des consignes de tri et autour de la filière en elle-même
- D'informer la population sur les lieux de collecte

Objectifs :

- 10% de nouveaux foyers donnent leurs vêtements usagers
- Augmenter le nombre de points de collecte pour atteindre un objectif de 1 borne pour 1 000 habitants (30 bornes supplémentaires)

Résultats attendus :

- Réduction du gisement de textiles dans les OMR
- Augmentation du nombre de points de collecte

Etapas clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Faire un état des lieux	2016	Fait
Densifier le maillage des bornes	1 ^{ème} semestre 2018	
Travailler sur la communication autour du tri et recyclage	2 ^{ème} semestre 2018	

Partenaires mobilisés

- Les communes membres
- Le Relais Est

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	2 jours	2 jours	1 jour	1 jour
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat	Inclus dans la communication générale					

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Installation de points de collecte supplémentaires					
Objectif	5	10	15	20	25	30
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles sur les bennes textiles					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de TLC donnée par habitant (kg/hab)					
Objectif	3,4	3,8	4,2	4,6	5	5,4
Résultat						

Mode de calcul : suivi des données du Relais et autres collecteurs

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	20	50	70	100	130	160
Résultat						

Mode de calcul : suivi des données du Relais et autres collecteurs

Action IV.3 : Promotion du réemploi

Date d'actualisation de la fiche : 17/08/17

Action en cours

Action projetée en 2018

Action terminée en 2023

Produit visé	Encombrants
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Saint-Louis Agglomération
Tonnage concerné en 2016	4 414
Potentiel de réduction	882,8 tonnes soit 11,27 kg/hab/an

Description :

En permettant l'allongement de la durée de vie des produits et leur substitution à des produits neufs, le réemploi participe pleinement à la diminution des quantités de déchets à traiter.

Le mode de consommation des dernières décennies a développé des pratiques très génératrices de déchets : « l'achat du neuf plus économique que la réparation ». Néanmoins, dans le contexte national de prévention des déchets, des efforts sont faits pour inciter la population à modifier ces pratiques et nombreuses sont les solutions proposées par les collectivités afin de favoriser la deuxième vie des objets.

Une part importante des biens d'équipements (meubles, DEEE, autres tout-venants) apportés dans les déchetteries est considérée comme déchets et mise dans les bennes alors qu'une fraction de ces produits pourrait être directement réutilisée par d'autres ou remise en état en vue d'un réemploi.

L'objectif de Saint-Louis Agglomération est de mettre en place, sur les déchetteries du territoire, des conteneurs de réemploi. Les objets et produits déposés seront orientés vers une ressourcerie partenaire afin de leur donner une seconde vie.

Un second objectif est de familiariser le public à la pratique du réemploi en organisant des animations ponctuelles de promotion du réemploi, type « Repair Café ».

Plan d'action :

1/ Mise en place de la filière

- Finaliser le projet et les partenariats
- Déployer sur les déchetteries du territoire des conteneurs du réemploi
- Assurer la formation des agents des déchetteries pour orienter correctement les usagers et fournir de l'information

2/ Communication

La seconde étape de l'action sera de communiquer auprès des publics. Le but est de promouvoir les services locaux permettant de prolonger la vie des objets (réparation et réemploi, don, vente) et de découvrir des alternatives à l'achat (location/prêt, échange).

Objectifs :

- 20% du gisement des encombrants qui retrouve une deuxième vie
- Minimum d'une action ponctuelle lors de la SERD
- Proposer une nouvelle filière qui s'inscrit en amont du service rendu par les déchetteries
- Eviter le dépôt d'objets encore utilisables dans les bennes encombrants des déchetteries
- Sensibiliser la population à la question de la réutilisation et du réemploi, les inciter à acquérir de nouveaux modes de consommation

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de déchets d'équipement (étude AMORCE : 30% des encombrants et 23% des ferrailles correspondent à du mobilier)
- Identification du réemploi comme solution alternative

Etapes clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Organiser des animations ponctuelles type « Repair Café »	A partir de 2018	
Réaliser un annuaire des entreprises du réemploi	2019	
Développer un partenariat avec une ressourcerie	2020	
Installer des conteneurs de réemploi dans les déchetteries	2021	
Former les agents du haut de quai	2021	
Mettre en place une signalétique appropriée	2021	
Communiquer sur ce nouveau service	A partir de 2021	

Partenaires mobilisés

- Les acteurs de la réparation et de l'ESS
- Les agents de déchetteries
- Les entreprises du réemploi/de la réparation
- La Jeune Chambre Economique de Saint-Louis

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de réalisation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre cumulé de conteneurs de réemploi installés sur les déchetteries					
Objectif	-	-	-	1	2	3
Résultat	-	-	-			
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles publiés sur le don et le réemploi					
Objectif	-	-	2	2	2	2
Résultat	-	-				
Libellé de l'indicateur	Nombre de manifestations organisées sur le thème du réemploi					
Objectif	1	1	1	1	1	1
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de formation à destination des agents de déchetteries					
Objectif	-	-	-	1	1	1
Résultat	-	-	-			

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants aux manifestations					
Objectif	15	15	15	15	15	15
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de gardiens formés					
Objectif	-	-	-	3	5	8
Résultat	-	-	-			

Indicateur de changements de comportements						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Pourcentage de la population déclarant connaître les bennes de réemploi					
Objectif	-	-	-	-	-	25%
Résultat	-	-	-	-	-	
Libellé de l'indicateur	Utilisation des bennes de réemploi (nombre d'apports/jour)					
Objectif	-	-	-	5	10	20
Résultat	-	-	-			

Mode de calcul : résultat du questionnaire bilan

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	221	441	883
Résultat	-	-	-			

Mode de calcul : pesé des conteneurs de réemploi – déchets de la recyclerie